



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 28 juin 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 2.9, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.15, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et levée à 20h10.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2) Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 2.8) Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.2), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 0.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.2), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 9.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 2.9) Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.3) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.5) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.3), M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au 9.1) Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 3.5) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHULIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2) Saône : M. Alain VIENNET (à partir du 0.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2) Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 9.1) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au 3.5) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : Auxon-Dessous : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOU, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Franois : Mme Françoise GILLET Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Nancray : M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU, G. VERRO (à partir du 1.1.2), L. DELMOTTE (jusqu'au 2.8), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.1), Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, V. HINCELIN (à partir du 0.2), J.S. LEUBA (à partir du 1.1.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.2), N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 1.1.3), J. PANIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), M.N. SCHOELLER, C. TISSIER (jusqu'au 9.1), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. SIMONIN (jusqu'au 1.1.2), R. REYLE, Y. GUYEN (jusqu'au 1.1.4), F. GILLET, M. MILLET, D. HUOT (à partir du 1.1.4), B. VIONNET, D. JOLY (jusqu'au 9.1), M. COTTINY, S. MONLLOR (à partir du 1.1.2), D. ROLET, B. MADOUX, P. BELUCHE (jusqu'au 3.5), J. MENIGOZ, J.M. FAIVRE, J.P. ISSARTEL (à partir du 1.1.2), J. TARBOURIECH (jusqu'au 8.2)

Mandataires : M. DEWILDE BESANCON, S. RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2), J.P. TAILLARD (jusqu'au 2.8), J.M. GIRERD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 3.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, J. MARIOT, S. WANLIN, N. GUILLEMET (à partir du 0.2), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), C. DEVESA, C. VOIDEY (à partir du 1.1.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), N. BODIN, B. RONZI (partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), A. GHEZALI, C. THIEBAUT (jusqu'au 9.1), B. FALCINELLA, B. CYPRIANI, C. VOIDEY (jusqu'au 1.1.2), C. MAGNIN-FEYSOT, A. BAVEREL (jusqu'au 1.1.4), C. PREIONI, P. CONTOZ, F. LOPEZ (à partir du 1.1.4), B. BECOULET, M. FELT (jusqu'au 9.1), G. BAULIEU, J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.2), J.P. MARTIN, C. BARTHELET, B. BOURDAIS (jusqu'au 3.5), M. CRABBÉ-DIAWARA, J.M. BOUSSET, S. COURBET (à partir du 1.1.2), B. MOYSE (jusqu'au 8.2)

Délibération n°2013/002170

Rapport n°3.1 - ZAC du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Approbation du dossier de réalisation de ZAC

ZAC du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Approbation du dossier de réalisation de ZAC

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Pôle TGV Gare Nouvelle Auxon »	Montant BP 2013 : 872 270 €, dont :
	- 362 270 € RàR en investissement
	- 510 000 en fonctionnement
	Montant de l'opération : 872 270 €
	Montant de la participation d'équilibre CAGB sur la durée de ce traité de concession (2011-2026) = 4 617 533 €

Le dossier de réalisation de la ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV peut être consulté au siège de la CAGB ou transmis par voie électronique.

Résumé :

Par délibération du 20 mai 2010, la CAGB a approuvé le dossier de création de la ZAC Parc Tertiaire gare Besançon Franche-Comté TGV à Auxon-Dessus puis, par délibération du 17 février 2011, elle a confié la réalisation de la première tranche de cette ZAC à la sedD par la voie d'une concession d'aménagement signée le 7 mars 2011.

La sedD a notamment en charge la réalisation des études préopérationnelles, l'établissement du dossier de réalisation de ZAC qui porte sur l'intégralité de la ZAC et l'aménagement de la première phase qui représente 56 000 m² de surface de plancher maximum.

Le dossier étant désormais établi, il revient à la CAGB d'approuver le dossier de réalisation proposé par la sedD.

I. Contexte

Suite à la création de la ZAC Parc Tertiaire gare TGV par délibération de mai 2010, le Grand Besançon a décidé de confier la réalisation de celle-ci à la sedD par la voie d'une concession d'aménagement.

Par cette concession, la sedD a notamment en charge le montage du dossier de réalisation de cette ZAC. Les études dites de réalisation sont aujourd'hui en cours de finalisation.

Le Conseil de Communauté du 16 mai 2013 s'est par ailleurs prononcé favorablement sur l'intérêt général qui s'attache à la réalisation de la ZAC et a approuvé le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS de la commune d'Auxon-Dessus.

Conformément à l'article L.311-8 du Code de l'Urbanisme, il revient à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunal en ayant décidé la création d'approuver le dossier de réalisation de ZAC.

II. Le projet de Programme des Equipements Publics (PEP)

Conformément aux ambitions du projet d'aménagement validé par la CAGB lors de la création de la ZAC en 2010 et dans le dossier de consultation des aménageurs et conformément au projet de PEP figurant en annexe n°3 du traité de concession signé en mars 2011, le projet de Programme des Equipements Publics de la ZAC comprend les éléments suivants :

- la réalisation des voies et espaces publics des clairières « Gare », « Forêt » et « Entrée »,
- la réalisation des sentiers modes doux et les aménagements forestiers,
- la création d'accès sécurisés sur la voie d'accès RFF à la gare,
- le confortement de la rue des Essarts,
- la réalisation des parkings mutualisés aériens de la clairière « Entrée »,
- la réalisation d'un parking aérien provisoire et des parkings mutualisés en silo des clairières «Gare » et « Forêt »,
- la création et/ou le renforcement des réseaux secs et humides,
- la création de noues et de bassins de rétention,
- le confortement d'un corridor permettant la circulation des eaux pluviales et des batraciens,
- la création de lisières visant à conforter les espaces boisés conservés.

Tous les équipements cités ci-dessus seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire de la ZAC. A l'issue de leur réalisation, la plupart de ces ouvrages seront remis à titre gracieux par le concessionnaire de la ZAC aux collectivités et gestionnaires de réseaux compétents. Ceux-ci ont été consultés sur ces reprises et leurs accords écrits sont attendus dans les meilleurs délais.

Les collectivités concernées sont : la commune d'Auxon-Dessus, le Syndicat Intercommunal d'Auxon - Châtillon-le-Duc, le Syndicat Mixte Lumière, Réseau Ferré de France et le Conseil Général du Doubs.

III. Le programme global des constructions à réaliser

Le dossier de réalisation de ZAC prévoit la création de 90 000 m² de surface de plancher maximum en 2 tranches, ce qui représente :

- tranche 1 : programmation maximale de 56 000 m² de plancher qui se répartit sur les clairières « Gare » et « Entrée » avec possibilités d'accueil d'activités industrielles et artisanales pour la clairière entrée en lien avec la ZA des Essarts, durée : environ 15 ans,
- tranche 2 : programmation maximale de 34 000 m² de planchers, durée : environ 11 ans.

IV. Les modalités prévisionnelles de financement

Le dossier de réalisation comporte également une pièce relative aux modalités prévisionnelles de financement de la ZAC.

Bilan financier prévisionnel correspondant aux deux tranches de la ZAC			
Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Etudes générales	532 000	Cession charges foncières	15 348 000
Acquisitions	568 000	Cession des deux parkings mutualisés en silo à un gestionnaire	2 257 000
Travaux et honoraires techniques	8 594 000	Cessions d'ouvrage et fonds de concours entre la 1 ^{ère} et la 2 ^{ème} tranche	541 000
Réalisation des deux parkings mutualisés en silo (941 places),	12 718 000	Produits divers	132 000
Participation à la réalisation de la STEP (SIAC),	830 000	Subventions (1 ^{ère} tranche)	450 000
Frais Financiers	1 031 000	Participation du Grand Besançon : 8 393 000	
Frais Annexes	2 430 000	Au titre de l'aménagement de la ZAC et au titre de la STEP (SIAC)	2 268 000
Aléas et d'imprévus	418 000	Apports de terrains en nature	197 000
		Au titre des deux parkings silo	5 753 000
		Actualisation	175 000
TOTAL	27 121 000	TOTAL	27 121 000

V. Documents annexes

Le dossier de réalisation de la ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV sera annexé à la présente délibération.

Il comprendra les pièces suivantes :

- une note de présentation,
- le projet de Programme des Equipements Publics (PEP) de la ZAC dont les pièces justifiant de l'accord des tierces collectivités et concessionnaires de réseaux identifiés pour la reprise de ces ouvrages,
- le programme global des constructions à réaliser,
- une note relative aux modalités prévisionnelles de financement,
- l'étude d'impact actualisée accompagnée de l'avis de l'autorité environnementale en date du 17 septembre 2012,
- pièces annexes : plans ; dossier de mise en compatibilité et délibérations de la commune, d'Auxon-Dessus et de la CAGB ; dossier loi sur l'eau et arrêté ; rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur ; étude de sureté publique.

A la majorité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- **approuve le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement de la ZAC,**
- **approuve le dossier de réalisation de la ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV, comprenant le Programme des Equipements publics à réaliser sur la zone,**
- **dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité et publiée dans les formes prescrites notamment à l'article R.311-9 du code de l'urbanisme.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstentions : 7

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUL. 2013